



LIMINAIRE CTP DU 25/06/2010

Monsieur le Président,

Dans la perspective du mouvement du 24 juin, les Organisations Syndicales sous-signées ont décidé de ne pas siéger au CTPD initialement convoqué le 23.

Plus de **2 millions** de salariés se sont mobilisés dans la rue pour la défense des retraites.

A la DGFIP, **plus de 50 %** des agents se sont mobilisés. Les actions et les rassemblement massifs des agents, dans la continuité des journées d'actions et de grève précédents, ont créé le rapport de force indispensable et exigent des ministres de réelles réponses aux revendications des personnels sur :

- les missions ;
- les emplois, les qualifications et le pouvoir d'achat ;
- l'abrogation de la loi dite de mobilité ;
- les conditions de vie au et hors du travail ;
- l'amélioration du code des pensions, le calcul sur les six derniers mois, le maintien de l'âge légal à 60 ans, une meilleure reconnaissance de la pénibilité (départ anticipé lié à l'amiante, régime spécifique des agents de la surveillance des douanes...) ;
- la nécessité de dégager des moyens supplémentaires et nouveaux s'agissant du financement des régimes de retraites qui ne sauraient générer des nouvelles pertes de pouvoir d'achat

Dans le Morbihan, **60 %** des agents étaient en grève.

Vous ne pouvez ignorer cette réalité.

Aujourd'hui, les agents restent mobilisés dans l'attente de réponses à leurs revendications.

C'est dans ce contexte, que nous, Organisations Syndicales, avons décidé de répondre à cette nouvelle convocation, car nous estimons que les thèmes à l'ordre du jour, notamment les protocoles Accueil et RAR, constituent un enjeu essentiel pour les agents travaillant dans les SIP.

Nous nous étonnons d'ailleurs du calendrier tardif réservé à l'évocation de ces sujets, alors que vous-même avez décidé, depuis plusieurs mois, la mise en place de ces deux SIP au 1er juillet...

Que doit-on comprendre?

Que l'avis des agents importe peu?

Ont-ils été seulement consultés sur ces sujets?

Quelle place donnez-vous au dialogue social et aux travaux de ce Comité?

Pour les Organisations Syndicales aujourd'hui présentes, vous devez écouter et prendre en compte leurs observations, car, vous ne pouvez l'ignorer, les conditions de vie au travail des agents et d'exercice de leurs missions en dépendent.

Nous ne pourrions accepter qu'aucune de nos observations ne soit prises en compte eu égard à l'impact de la réforme sur le quotidien des agents.

Ces protocoles s'inscrivent d'une manière plus générale dans une mise en place des SIP, que nous n'avons pas voulu, et qui participe, elle même, à la fusion décidée sans moyen dans un cadre budgétaire ayant pour seul objectif de supprimer les emplois et de restreindre la dépense publique.